



Florence DOMINGO-PLANES
Notaire

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34
Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr
Etude fermée le lundi

ATTESTATION

Dossier N° : A 2023 02416
HECTARE/VAR PROMOTION (lot 6)
Suivi par : FDP/BL
V/Réf :

Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire soussignée, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence Domingo-Planes", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue de Sorèze,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 27 Décembre 2023,

La société dénommée "SAS HECTARE", Société par actions simplifiée au capital de TRENTE-CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS, dont le siège social est à CLAPIERS (34830), rue du Romarin BP 18 Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et identifiée sous le numéro unique d'identification 351 338 660.

A vendu à :

La société dénommée "VAR PROMOTION", Société par actions simplifiée au capital de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €), dont le siège social est à TOULON (83000), 60 boulevard Antoine Sarraire.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON et identifiée sous le numéro unique d'identification 892 835 182.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

BAZIEGE (Haute-Garonne)

Un terrain à bâtir situé à BAZIEGE (31450), , Lieudit "L'Espinet",
Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	L	1068	L ESPINET	04 a 00 ca
Contenance totale				04 a 00 ca

Ce terrain forme le lot numéro 6 du lotissement "VIA CELESTA".

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (99.000,00 €),

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le vendeur s'élevant à ONZE MILLE CINQUANTE-CINQ EUROS (11.055,00 €),

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge ressort donc à la somme de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-CINQ EUROS (87.945,00 €).

Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux pages**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,
Le 27/12/2023.

FD / Florence DOMINGO-PLANES





Florence DOMINGO-PLANES
Notaire

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34
Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr
Etude fermée le lundi

Dossier N° : A 2023 02416
HECTARE/VAR PROMOTION (lot 6)
Suivi par : FDP/BL
V/Réf :

ATTESTATION

Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire
soussignée, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence
Domingo-Planes", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue
de Sorèze,

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 27 Décembre 2023,

La société dénommée "SAS HECTARE", Société par actions simplifiée au
capital de TRENTE-CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS, dont le siège social est
à CLAPIERS (34830), rue du Romarin BP 18 Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et
identifiée sous le numéro unique d'identification 351 338 660.

A vendu à :

La société dénommée "VAR PROMOTION",
Société par actions simplifiée au capital de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €),
dont le siège social est à TOULON (83000), 60 boulevard Antoine Sarraire.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON et identifiée
sous le numéro unique d'identification 892 835 182.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

BAZIEGE (Haute-Garonne)

Un terrain à bâtir situé à BAZIEGE (31450), , Lieudit "L'Espinet",
Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	L	1068	L ESPINET	04 a 00 ca
Contenance totale				04 a 00 ca

Ce terrain forme le lot numéro 6 du lotissement "VIA CELESTA".

Transfert de propriété au jour de l'acte.
L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.
Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux pages**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,
Le 27/12/2023.

FD / Florence DOMINGO-PLANES

